

Annecey, le 2 juin 2023

Stationnement

Quelle réglementation pour cet été ?

Dans le cadre du dispositif Mobil'Été, mis en place conjointement avec l'agglomération du Grand Annecy et visant à limiter l'affluence des voitures en bord de lac, la Ville d'Annecy fait évoluer les mesures de stationnement pour l'été 2023 et intègre le parking du Colovry dans le périmètre payant. L'ensemble du plan Mobil'Été sera quant à lui dévoilé le 9 juin par Grand Annecy.

Afin d'inciter les Annéciens et les visiteurs à profiter des offres proposées dans le cadre de Mobil'Été, le stationnement payant dans les parkings et rues du bord du lac est renouvelé. A compter du 1^{er} juillet, il sera obligatoire de s'acquitter d'un ticket de stationnement pour le parking du Colovry, qui s'ajoute à la liste des parkings payants déjà connus de Colmyr, des Marquisats, de l'ESAAA, Tillier, de la base nautique, de l'Impérial, Ste-Bernadette, du secteur d'Albigny, de la Belle Étoile, du secteur du Petit Port et de Chavoires. Ces parkings seront payants pendant les deux mois d'été, jusqu'au 31 août 2023,

De plus, l'extension de la zone verte créé l'été dernier est reconduite et deviendra pérenne à l'issue de l'été. Celle-ci concerne le secteur d'Albigny (avenue de France, avenue François Favre, rue André Theuriet, rue des Pavillons et rue Montaigne) ainsi que le Stade Nautique et le quai de la Tournette.

« En plus de permettre le stationnement des résidents, ces mesures ont pour ambition de faire découvrir les autres modes de transports et d'accompagner les changements de comportement. Dans le cadre du Schéma directeur cyclable du Grand Annecy, la Ville multiplie les aménagements cyclables, l'installation de lyres à vélo et encourage à parcourir « le dernier kilomètre » autrement. Des parkings gratuits et tous desservis par les transports en commun ont été matérialisés en périphérie du centre-ville. Réduction du bruit, du stress et amélioration de la qualité de l'air : notre ambition est d'apaiser la ville et d'améliorer le confort tant pour les habitants que pour les visiteurs. »

Marion Lafarie, maire-adjointe en charge de la voirie, des espaces publics, du stationnement et des mobilités actives

Les abonnements remis en place pour les résidents à proximité

Les riverains qui habitent à proximité de ces rues et parkings sont invités à prendre un abonnement à 13€ par mois. La Ville propose également deux adaptations pour les professionnels situés à plus de 5km des parkings, avec les abonnements Act'Éco (20,50€) et Act'Éco + (31€).

Renseignements auprès d'Annecy Parkings : parkings@annecy.fr ou 04.85.46.72.20